

## APPROBATION

*De Messieurs les Doyens & Docteurs Regens de la Faculté de Medecine de Paris.*

**N**OUS Doyen & Docteurs Regens de la Faculté de Medecine en l'Université de Paris ; ouy le Rapport de Messieurs de Jouvanci , Le Rat , de la Carliere & de Vernage , aussi Docteurs Regens de ladite Faculté, commis pour examiner un Livre intitulé *Traité Universel des Drogues simples*, composé par Mr. Lemery ; Certifions qu'il a ramassé dans ce Livre avec plus d'ordre & d'exaëtitude qu'on n'avoit fait jusqu'ici , tout ce qu'il y a de plus curieux dans la matiere Medecinale , & de plus utile pour la guerison & le soulagement des malades : En foy de quoy nous lui avons accordé le présent Certificat. Fait à Paris ce 15. Aoust 1697.

BOURDIN, Doyen.

DE JOUVANCI, LE RAT.

DE LA CARLIERE, VERNAGE.

## EXTRAIT DES REGISTRES

*De l'Academie Royale des Sciences du 2. Septembre 1713.*

**M**essieurs Homberg & Marchand qui avoient été nommez pour examiner les Additions & les Corrections faites par M. Lemery à son Histoire des Drogues simples, en ayant fait leur rapport, la Compagnie a jugé qu'elles meritoient d'être données au Public dans la nouvelle édition qu'on donne de cet Ouvrage , en foy de quoi j'ay signé ce présent Certificat. A Paris ce 30. Septembre 1713 FONTENELLE,  
*Secretaire Perpetuel de l'Academie Royale des Sciences.*

*Explication de quelques mesures employées chez les Auteurs.*

**L**A ligne en largeur est la plus petite mesure , c'est la moitié d'un grain , ou la huitième partie d'un doigt , ou la douzième partie d'un pouce ; sa largeur est à peu près semblable à celle d'un grain d'orge.

Le grain est le quart d'un doigt , ou la sixième partie d'un pouce.

Le doigt comprend huit lignes ou quatre grains , ou la sixième partie d'un pied.

Le pouce comprend un doigt , & le tiers d'un doigt , ou douze lignes , ou la douzième partie d'un pied.

L'once est la même mesure qu'un pouce.

Le palme comprend cinq doigts.

Le double palme appellé des Grecs *dichas* , comprend huit ou dix doigts.

Le spitame comprend douze doigts ou neuf pouces.

Le pied comprend seize doigts ou douze pouces , ou environ quatre palmes.

La coudée comprend un pied & demi.

La brassé comprend cinq pieds.

*Nota.* Par la mesure d'un doigt, on doit entendre la largeur d'un des gros doigts de la main & par la mesure d'un pouce , la largeur du pouce du pied qui est plus grande que celle du pouce de la main.

